



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service environnement et prévention des risques  
Pôle forêt, chasse, pêche, milieux naturels  
Affaire suivie par : Thierry Larrieu / Roland Rodde  
Chargé de mission forêt-pêche  
Tél : 01 60 56 70 76  
Mél : thierry-l.larrieu@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le **29 DEC. 2020**

Le directeur départemental des territoires  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes de Seine-et-Marne

**Objet :** - ouverture de la pêche pour l'année 2021  
- arrêté permanent

**Pièce(s) jointe(s) :** 2 arrêtés, 1 avis annuel

Veillez trouver ci-joints pour exécution, l'arrêté préfectoral n° 2020/DDT/SEPR/305, fixant les périodes d'ouverture de la pêche en Seine-et-Marne pour l'année 2021, ainsi que l'avis annuel précisant au vu de cet arrêté les dates d'ouverture pour l'année 2021 à compter du 1er janvier selon les espèces et les catégories de cours d'eau et l'arrêté n° 2020/DDT/SEPR/306, portant réglementation permanente de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de Seine-et-Marne qui entre en vigueur le 01/01/2021.

Je vous remercie d'en assurer l'affichage dans les meilleurs délais.

L'adjoint au directeur  
départemental des territoires

  
Laurent BEDU